



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4047

Attribution d'une subvention d'investissement à l'Association des familles du quartier Saint Vincent d'un montant de 23 048 euros, pour l'aménagement du nouvel équipement d'accueil petite enfance « Farandole », sis 12 rue Jardin des Plantes à Lyon 1er – Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante. Opération 01055001.

Direction de l'Enfance

**Rapporteur** : Mme REYNAUD Blandine

**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MADELEINE

2018/4047 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION DES FAMILLES DU QUARTIER SAINT VINCENT D'UN MONTANT DE 23 048 EUROS, POUR L'AMENAGEMENT DU NOUVEL EQUIPEMENT D'ACCUEIL PETITE ENFANCE « FARANDOLE », SIS 12 RUE JARDIN DES PLANTES A LYON 1ER – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'INVESTISSEMENT CORRESPONDANTE. OPERATION 01055001. (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2016/2328 du 26 septembre 2016, vous avez approuvé le lancement de l'opération 01055001 « EAJE Farandole – Relocalisation »

Par délibération n° 2018/3813 du 28 mai 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n°2015-1 « Aménagements Enfance 2015-2020 », programme n° 00002

L'Association des Familles du Quartier Saint-Vincent gère deux équipements de Petite Enfance, dans des locaux mis à disposition par la Ville de Lyon d'une capacité totale de 43 places :

- « Les Augustins » – 13 rue des Augustins (1er) d'une capacité de 18 places.
- « Farandole » – 14, rue de la Vieille (1er) d'une capacité de 25 places.

L'association contribue ainsi au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans dans le 1er, et coopère à la politique de la Ville de Lyon relative à la petite enfance.

L'opération 01055001 « EAJE Farandole – relocalisation » concerne la relocalisation de l'équipement dans des locaux rénovés situés 12, rue Jardin des Plantes à Lyon 1er. D'une capacité de 20 places, ce nouvel espace permettra la fourniture des repas et des couches aux enfants à compter de la rentrée 2018.

Il est également prévu de relocaliser l'équipement Les Augustins dans les locaux rue de la vieille, après les travaux programmés en 2019. Ces deux relocalisations permettront à l'association d'augmenter à terme la capacité globale de 43 à 45 places.

Le nouvel équipement Farandole a été livré mi-mai 2018 et nécessite l'acquisition de mobiliers, d'électroménagers et autres matériels afin d'accueillir les jeunes enfants et le personnel dans de bonnes conditions.

L'association a donc sollicité la Ville de Lyon pour l'attribution d'une subvention d'investissement de 23 048 € pour le projet suivant :

La mise aux normes du matériel de puériculture

L'électroménager et le mobilier de la cuisine, la buanderie et la biberonnerie

L'acquisition de mobiliers et de jeux pour aménager de manière ludique les espaces de vie (bibliothèque, psychomotricité, dinette)

L'acquisition de mobiliers de la salle du personnel, des vestiaires, du bureau, du local poussettes et des archives

L'association a présenté un budget d'équipement de 53 065 € pour ces différents équipements, comprenant une subvention attendue de la CAF de 30 017 €

La Ville de Lyon peut participer à hauteur de 43.4% du montant des investissements.

Il vous est donc proposé d'approuver en faveur de l'Association des Familles du Quartier Saint-Vincent une subvention d'investissement d'un montant de 23 048 € pour l'équipement Farandole, 12 rue Jardin des Plantes.

Les conditions et modalités de versement de la subvention sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Vu les délibérations n°2016/2328 en date du 26 septembre 2016 et 2018/3813 du 28 mai 2018 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

#### DELIBERE

1 – Une subvention d'équipement est allouée à l'Association des Familles du Quartier Saint-Vincent d'un montant de 23 048 € pour l'acquisition de mobiliers, électroménagers et autres matériels pour les locaux de l'équipement Farandole, situé 12 rue Jardin des Plantes à Lyon 1er.

2 – La convention annexée au présent rapport, établie entre la Ville de Lyon et l'« Association des Familles du Quartier Saint-Vincent» est approuvée.

3 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n°00002, AP n°2015-1, opération n°01055001, et imputée en 2042, fonction 64, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

2018 : 23 048 €

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Françoise RIVOIRE